

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Envoi par courriel

Département fédéral de l'intérieur
Mme la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
3003 Berne
aufsicht@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont.

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 2 juin 2026

Prise de position du Gouvernement de la République et Canton du Jura dans le cadre de la révision totale de l'ordonnance du DFI sur la mise en œuvre de la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR-DFI)

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Le Gouvernement jurassien vous remercie de la possibilité qui lui est offerte de prendre position sur la révision totale de l'ordonnance citée en titre.

Le projet n'appelle aucune remarque particulière de la part du Gouvernement.

En vous remerciant de l'avoir consulté sur cet objet, le Gouvernement jurassien vous prie d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, l'expression de sa haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Rosalie Beuret Siess
Présidente




Jean-Baptiste Maitre
Chancelier d'État